

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire,
7 mars 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs – Sylvie DESCHAMPS – Clémentine FIGUET – Eliane GEOFFROY - Nathalie LACOSTE – Annie MONNERY – Béatrice MOULIN MARTIN – Yannick PAQUE – Jean-Luc PETIT – Patrick RAMON - Emilie RATTON - Jessica ROSINET - Pascal ROUSSET – Geneviève TABARET - Hélène TALARCZYK – Maria-Dolorès THUDEROZ – Claude VARENNES – Jérémie VIAL

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE :27
PRÉSENTS : 17

PROCURATIONS: 5
Avaient donné procuration : Mesdames et Messieurs – Fatima BENKHEIRA (pouvoir à Yannick PAQUE) - Serge BERNARD (pouvoir à Jérémie VIAL) Sébastien BIZET (pouvoir à Jean-Luc PETIT)) – Corinne JOURDAN (pouvoir à Béatrice MOULIN MARTIN) – Kenan SOLMAZ (pouvoir à Annie MONNERY)

VOTANTS : 22
POUR : 22

ABSTENTION: 0
Étaient absents excusés : Messieurs Yann FLAMANT –Ilyes TELALI –Willy GABRIEL - Jean-Pierre PODKOWA – Cyril BRUZZESE

CONTRE : 0

N° 2024-14
M Jean-Luc PETIT a été élu secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION : Sortie de l'actif

Vu le code général des collectivités territoriales

Considérant que les services techniques sont pourvus d'un parc vieillissant :

Véhicule	immatriculation	Année de mise en circulation
B120	CC609KV	2005
Iveco	GA870HP	2021
T800	BH870LN	2011
Master 3300	CC760RB	2011
DCI	CW797PW	2008
Partner	29CRP38	2006
berlingo	BT212QS	2006
kangoo	DT156PF	2006
Goupil électrique	FJ876NL	2019
Kangoo astreinte	FL437RR	2019
Master	CP085VF	2013
Tracteur J DEERE	701CZH38	2007
Tracteur ISEKI	FX126AX	2021
balayeuse		2023

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide le remplacement de 3 immatriculations par des véhicules en location dont 1 électrique.
- Approuve les montants de reprise proposés par le garage CITROEN (Salaise) de 2 300 et 800 € étant précisé que le bonus relatif au véhicule électrique (3 000 €) est intégré dans le tarif de location
- **Autorise** la sortie de l'actif de ces biens sachant qu'ils sont d'une valeur nette comptable telle que suivant :

	num inventaire	Valeur d'achat	Date d'achat	Durée amortissement	Dernière année d'amortissement	Valeur nette comptable en 2024
partner	2008-19	12 900 €	2008	10	2018	0 €
DCI	2014-14	3 900 €	2014	7	2021	0€
kangoo	2016-11	4 000 €	2016	10	2026	800€

Le Maire
Yannick PAQUE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Vienne ou via l'application www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.